

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Travaux d'arasement du seuil, refonte de l'installation de prise d'eau et de renaturation des berges sur la Chiers à Montmédy

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de Longwy

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Serge DE CARLI, Président de la CAL

RCS / SIRET

2 4 5 4 0 0 2 6 2 0 0 0 4 5

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10 - Canalisation et régularisation des cours d'eau	Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu. Les travaux entraînent une modification du profil en long, sur une longueur supérieure à 100m et du profil en travers ainsi qu'une modification de la régularisation du cours d'eau.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- Araser totalement le seuil existant avec la reconstitution d'un nouveau lit de la Chiers
- Modifier le fonctionnement de la station de prélèvement d'AEP suite à l'arasement total du seuil existant
- Réaliser des confortements des berges en supprimant les palplanches actuelles et en les remplaçant par une technique naturelle, en aval du seuil

Commune concernée : Montmédy

## 4.2 Objectifs du projet

Le site présente actuellement des dysfonctionnements :

- Le seuil existant est un obstacle à la continuité écologique de la Chiers ;
- Affouillement important à l'arrière des palplanches existantes avec tirants apparents ;

Le SDAGE Rhin Meuse recommande d'adopter toutes les mesures nécessaires concernant les ouvrages transversaux pour assurer la continuité longitudinale des cours d'eau.

Le projet a pour objectifs de :

- Permettre le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs ;
- Maintenir dans le lit de la Chiers un débit minimal pour la vie, la circulation et la reproduction des espèces ;
- Maintenir un débit minimal pour le fonctionnement de la station de pompage en rivière, dispositif stratégique pour la Communauté d'Agglomération de Longwy

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à araser totalement le seuil béton existant dans le lit de la Chiers.

Pour se faire, des batardeaux seront réalisés en remblais en amont et en aval pour mettre à sec la zone de chantier. Le cours d'eau de la Chiers sera dévié provisoirement côté Nord pendant la durée des travaux.

Parallèlement à ces travaux, un nouveau canal d'amenée sera réalisé pour conserver le fonctionnement de la station de pompage (qui fonctionne avec une valeur de débit minimum), qui consiste à prélever l'eau dans l'Othain pour être distribuée dans les communes avoisinantes.

Enfin, les soutènements en palplanches situés en aval présentent actuellement des dysfonctionnements importants (problèmes d'affouillements). Les palplanches seront donc recépées et les berges seront talutées pour proposer un aménagement plus naturel que l'existant.

Les travaux sont envisagés au printemps/été 2023, pendant l'étiage du cours d'eau. La phase chantier durera 6 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet permettra la continuité écologique sur le cours d'eau de la Chiers (espèces terrestres, amphibiens, aquatiques). Le projet favorisera la circulation des espèces piscicoles (montaison/dévalaison) et créera un environnement plus propice à la reproduction. De même, l'installation des berges végétales est un atout pour la continuité écologique et pour les habitats des espèces.

Les prélèvements dans l'Othain sont réglés par arrêté préfectoral, les volumes de prélèvement des eaux restent inchangés :

- volume journalier : 20.000m<sup>3</sup>/jours
- pas de prélèvement lors d'un débit d'étiage <1.7m<sup>3</sup>/s

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la loi sur l'eau :

3.1.2.0-Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).

Le projet sera conforme à l'article R 214-32 du Code de l'Environnement (des investigations écologiques sont en cours).

Le dossier loi sur l'Eau comprendra l'évaluation préalable de Natura 2000.

En cas d'atteinte aux espèces protégées, le projet comprendra un dossier de dérogation.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Renforcement des berges (Démolition palplanches/Récépage)	95 mètres linéaires/750m <sup>2</sup>
Raccordement à la station (tuyaux diam 1000mm)	50 mètres linéaires
Emprise des berges au niveau de la station	300m <sup>2</sup>
Modification du profil en long de la Chiers et de l'Othain	120 mètres linéaires environ

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

55600 Montmédy  
Parcelle : 000 / AK / 0043

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 49° 52' 11" 83 Lat. 5° 38' 13" 05

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Montmédy

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans une ZNIEFF de type II "Pays de Montmédy" (identifiant national : 410010380) ainsi que dans une ZNIEFF de type I "Gites à chiroptères de Montmédy" (identifiant national : 410015880)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide de la Chiers est présente sur l'aire d'étude (cf Annexe 7 page 14). La zone humide est classée remarquable au SDAGE 2016-2021 du Rhin Meuse. La zone humide est inscrite à l'unité hydrographique Chiers-Meuse. Un bureau d'étude en écologie est missionné et délimitera précisément les zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site comprend un point de pompage pour l'adduction en eau potable pour la Communauté d'Agglomération de Longwy. Celui-ci fait l'objet d'une DUP et de périmètres de protection immédiat et rapproché.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité de deux sites NATURA 2000 : à 1,50 km et à 1,60 km des sites "pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, fort du Chenois, buxaie de Montmédy". (cf Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude ne comprend pas de site classé. Le site se situe à 800m et 900m de périmètres de protection au titre des abords de monuments historique : Citadelle MH classé depuis 1991, Eglise Saint-Martin de la Ville Haute MH classé depuis 1932



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un captage existant pour l'AEP sur les eaux superficielles est présent sur l'aire d'étude. Le projet n'apportera pas de modification sur les débits et les volumes actuels.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'excédent de matériaux. Toutefois, des prélèvements de sédiments sont prévus. Ils seront analysés afin de vérifier la présence de polluants ou non.  En cas de présence de pollution dans les sédiments, ces derniers seront évacués et exportés en dehors du site pour être traités. Cette action produira un excédent de matériaux en sédiment
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit un apport de matériaux à hauteur de 2.300m <sup>3</sup>
Millieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des investigations écologiques ont démarré en mars 2021. Actuellement, des espèces protégées telles que l'anguille, le brochet et le castor d'Europe sont recensées sur le site. Une zone humide est présente dans l'aire d'étude. Des impacts pourraient être produits durant la phase chantier. Le projet prendra en compte les mesures environnementales préconisées par les investigations écologiques. Le projet produira des effets positifs sur les continuités écologiques.
Millieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude ne comprend pas d'habitats communs avec les sites Natura 2000 à proximité et n'est pas favorable à l'accueil des espèces faunistiques de ces sites. Les sites Natura 2000 présentent des milieux forestiers (forêt de ravin, aulnaie-frênaie humide, hêtraie), des pelouses à orchidées, des formations à buis et à genévrier ainsi que des sources pétrifiantes. Des ouvrages militaires abandonnés, anciens souterrains de la ligne Maginot, abritent jusqu'à six espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une emprise sur les berges (environ 300m <sup>2</sup> ) au niveau du canal d'amenée et des batardeaux provisoirs (cf Annexe 4)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est exposé au retrait-gonflements de sols argileux sans pour autant être soumis au plan de prévention des risques retrait-gonflements de sols argileux
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne notamment une station de prélèvement en eau potable pour la Communauté d'Agglomération de Longwy. Lors de la phase chantier, les cours d'eau pourraient être potentiellement pollués. Des batardeaux sont disposés de part et d'autre de la passerelle et les temps de coupure de l'alimentation en eau potable seront minimisés. Des mesures d'Evitement-Réduction en phase travaux seront mises en oeuvre (stockage des substances dangereuses sur rétention, traitement des eaux de ruissellement et de pompage...)
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un accès routier depuis la station est présent au nord, permettant la liaison avec la D981. En phase chantier, le trafic sera minime. En phase d'exploitation, le trafic se résumera par la maintenance très ponctuelle et les visites de contrôle de l'ouvrage par le gestionnaire
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet pourrait entraîner des nuisances sonores. En phase d'exploitation, le projet ne produira pas de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet pourrait entrainer des vibrations. En revanche, les premières habitations étant à 2 kilomètres de l'aire d'étude, elles ne seraient pas impactées.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet ne produira pas de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déplacements des véhicules (chantier et exploitation) génèreront des rejets dans l'air.</p> <p>Les proportions restent modestes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux produira des déchets lors de la destruction des ouvrages existants, d'éventuels terrassements, etc.</p> <p>La phase d'exploitation ne produira pas de déchet.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe dans une zone de présomption de prescription archéologique (ville proche de Verdun, env 50km). En revanche, le sol au droit du projet est aujourd'hui fortement remanié du fait de la construction du seuil et des ouvrages hydrauliques. Les enjeux archéologiques sont ainsi potentiellement très faibles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est présent à proximité du projet faisant l'objet de l'étude au cas par cas.

Cependant, un projet de découverte de la Chiers à Longwy est en cours.  
Ces deux projets ont pour objectifs commun la restauration et la valorisation du milieu de la Chiers.  
L'association de ces deux projets a des impacts positifs sur l'environnement.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des études et inventaires faune et flore seront réalisées sur les 4 saisons. Nous avons prévu l'intervention de prestataires spécialisés dans les milieux aquatiques.

Les premières investigations écologiques ont montré la présence de l'anguille, du brochet et du castor d'Europe le long du canal de l'Othain. Une pêche électrique sera réalisée afin d'échantillonner et d'étudier le milieu aquatique.

Ces investigations donneraient lieu selon les enjeux, à la mise en place de mesure Evitement-Réduction-Compensation.

Pour plus d'informations, se référer à l'annexe 7 partie 4 "Synthèse des impacts et mesures".

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principales contraintes identifiées sont la présence des ZNIEFF dans la zone de projet, les impacts potentiels sur la zone humide remarquable de la rivière de la Chiers et la présence d'espèces patrimoniales dans ou à la jonction avec l'aire d'étude. Les effets négatifs à considérer sont temporaires concernant la phase travaux et sont positifs et permanents concernant la restauration de la continuité écologique de la Chiers. Des investigations écologiques sont en cours afin d'identifier les espèces majeurs et de déterminer les zones humides. Le projet permet la renaturation de la Chiers sans seuil artificiel et favorise le développement de la biodiversité et des trames vertes et bleues. Avec les mesures Eviter/Réduire, le projet serait dispensé d'évaluation environnementale

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <b>paysage lointain</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <b>ou</b> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <b>projet de tracé</b> ou une <b>enveloppe de tracé</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Note d'accompagnement du formulaire CERFA

Annexe 8 : Périmètres de protection de la prise sur l'Othain à Montmédy

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Longwy

le: 27/07/2021

Signature

